Diocèse de Créteil

Diacres94

Bulletin de liaison des diacres du diocèse de Créteil

N° 56 janvier 2020

Contact :
Michèle ROBLOT
tel 01 48 86 52 49
micheleroblot@yahoo.fr

EDITO

« Que l'Emmanuel soit lumière pour toute l'humanité blessée. »

Jean-Luc GUENARD diacre

Nous avons vécu un synode qui a duré 2 ans et qui a débouché sur la promulgation de décrets synodaux par Monseigneur Santier. C'est à cette occasion que notre Évêque a souhaité mettre en place une commission d'audit pour repenser l'organisation du diocèse. Après de nombreuses consultations et avant de réfléchir à cette nouvelle organisation, il fallait des principes directeurs. Cinq principes ont été retenus. Les voici, tels qu'ils ont été définis par Monseigneur Santier, lors de la soirée des vœux de la nouvelle année.
- proximité, avec le souci de rejoindre chacun là où il vit
- subsidiarité, pour respecter les choix effectués au plus près du terrain
- synodalité, de manière à ce qu'aucune décision ne soit prise sans consultation
- coresponsabilité, au sens où chacun doit se sentir engagé avec d'autres au service de la mission
- souci permanent de « prendre soin les uns des autres », afin que l'engagement de chacun soit source d'épanouissement spirituel et personnel et non d'épuisement.

Il nous a semblé intéressant de revisiter ces principes à la lumière de notre ministère diaconal, mais aussi de nos missions, de nos multiples expériences, en tant que diacre ou épouse de diacre. Mais avant cela, il nous fallait retrouver l'origine des choix de ces principes et les redéfinir tels que la commission d'audit les a réfléchis.
Bref, une autre façon de regarder comment ces principes peuvent être de bons repères pour être encore plus "disciples-missionnaires", comme aime à le dire notre Pape François.

Une nouvelle année commence, pleine de promesses, mais aussi avec ses difficultés, ses incompréhensions et ses espoirs. Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne et heureuse année, riche de partages et de rencontres sur les chemins où nous conduit notre foi. Et surtout nous espérons que cette année vous garde en bonne santé.

Pour cette année 2020, laissons-nous guider par ce message du Pape pour Noël :
"Que l'Emmanuel soit lumière pour toute l'humanité blessée. Qu'Il assouplisse notre cœur souvent endurci et égoïste et qu'Il fasse de nous des instruments de son amour. Qu'à travers nos pauvres visages, Il donne son sourire aux enfants du monde entier : à ceux qui sont abandonnés et à ceux qui ont subi des violences. A travers nos pauvres faibles bras, qu'Il revête les pauvres qui n'ont rien pour se couvrir, qu'Il donne le pain aux affamés, qu'Il soigne les malades. Par notre fragile compagnie, qu'Il soit proche des personnes âgées et de celles qui sont seules, des migrants et des marginalisés. En ce jour de fête, qu'Il donne à tous sa tendresse et illumine les ténèbres de ce monde."

l'Agenda des Diacres en Val-de-Marne

2020

Vendredi 7 février 2020	Date limite d'envoi des votes par correspondance pour l'élection des membres du Conseil Diocésain du Diaconat
Dimanche 9 Février 2020	Célébration des Institutions, Laurent Cardinne, Joinville, Sainte Anne de Polangis, 11h
Dimanche 23 Février 2020	Célébration des Institutions, Jean-Baptiste Pandzou Champigny, Ste Bernadette, 10h30
Samedi et dimanche 7 et 8 mars 2020	Récollection des diacres du Diocèse , Saint-Maur, Lycée Teilhard de Chardin
Samedi 14 mars 2020	Conseil Diocésain du Diaconat, Créteil, 9h/12h30
Samedi 16 Mai 2020	Formation permanente des diacres, Créteil, 9h/17h
Dimanche 17 mai 2020	Ordinations diaconales, Créteil, Cathédrale, 16h
Samedi 13 juin 2020	Conseil Diocésain du Diaconat, Créteil, 9h/12h30
Samedi 20 juin 2020	Journée fraternelle des diacres

2021

Samedi 9 janvier 2021	Journée régionale des diacres d'Ile-de-France ND de l'Ouye
Dimanche 24 au jeudi 28 octobre 2021	Pèlerinage de la fraternité diaconale en famille et avec notre Evêque à Assise

CONSEIL DIOCESAIN DU DIACONAT
7 décembre 2019

1. LE POINT SUR LES ERM

Les Equipes de Reprise de Ministère (ERM) sont un bel outil, mais il se trouve que certaines ont parfois du mal à se réunir régulièrement avec tous les membres. Il est peut-être temps de revisiter leur fonctionnement pour en faire quelque chose de plus dynamique. Quelles décisions sont à prendre pour améliorer la pratique des ERM ?

Le tour de table des équipes fait apparaitre une assez grande diversité dans les pratiques : dans toutes les équipes, la dimension fraternelle des échanges et l'importance de la relecture sont soulignées.

Quelles améliorations apporter aux ERM ?

Il est convenu de renvoyer le livret sur le diaconat, ainsi que la méthode de relecture des services et mouvements, édictée par la diocèse, et d'encourager les équipes à respecter dans la mesure du possible le déroulement proposé pour la tenue des ERM.

La nécessité de régularité qui est une priorité sera rappelée et l'importance de la préparation de la relecture annuelle qui permet d'entrer en profondeur dans le ministère.

Il est convenu également qu'une proposition de formation sur la relecture serait faite dans l'avenir.

Les équipes pourront être revues partiellement pour les rééquilibrer quant au nombre de leurs membres.

2. DECRET 32 DES ACTES DU SYNODE DIOCESAIN

- Les TOP ont été nombreuses et très différentes les unes des autres. Le Conseil épiscopal peut stimuler les lieux où il n'y a pas de TOP et les diacres peuvent être attentifs à cet aspect. A Joinville, un repas hebdomadaire est servi l'hiver après la messe du samedi soir pour accueillir les personnes en précarité.

- Le Voyage diocésain de l'Espérance à Lourdes avec les gens en souffrance, 2ème édition, est relancé pour 2020 : déjà 27 personnes à la première réunion de préparation.

- Les Conseils de solidarité de doyenné ont du mal à démarrer, sauf au Kremlin-Bicêtre, Arcueil, Gentilly, (partages, création de liens, récollection commune) et à Sucy, Créteil, Bonneuil, où un embryon de Conseil démarre.

- A Paris, le vicariat à la solidarité organise avec « Hiver solidaire », l'accueil et l'hébergement pendant la période hivernale. Un contact va être pris pour voir ce qui pourrait être organisé dans le diocèse.

- ASA : toujours une expérience forte ; dans l'avenir, développer l'écoute et l'accompagnement et essayer de rendre participants les gens accueillis.

- Welcome 94 est aussi un beau signe de la diaconie.

- La Journée mondiale des pauvres et les TOP permettent de poser la question : quelle place laissons-nous aux plus démunis dans nos communautés ?

- La pauvreté spirituelle est à prendre en compte également : quel sens vais-je donner à ma vie ? La société de consommation ne donne pas de réponse à une telle question.

3. PLACE DES DIACRES DANS LES ECD ET EAP

Lors de la journée fraternelle du mois de juin à Laon, les ordonnances concernant la nouvelle organisation du diocèse ont été présentées. Certains ont regretté que cette présentation ait été faite lors de la journée fraternelle, alors que cette journée est en principe consacrée à un temps convivial d'échanges des diacres avec leur Evêque et qu'une réflexion générale sur le fond concernant la place des diacres n'ait pas été organisée avant la diffusion des ordonnances. La question de la place des diacres dans la nouvelle organisation avait néanmoins été évoquée lors d'un précédent Conseil du diaconat. Il est nécessaire que chaque diacre trouve sa place propre et qu'il soit aidé à y bien vivre son ministère. La réflexion pourrait commencer entre diacres, puis avec les prêtres et tous les autres acteurs pastoraux.

Notre Evêque souhaite que la journée fraternelle soit effectivement pour lui un moment privilégié pour écouter les diacres. Il faudra veiller à ce que cette journée ne soit pas instrumentalisée pour faire passer des informations, mais garder le côté fraternel et l'expression des diacres.

La collaboration des diacres avec le curé du lieu n'est pas le seul sujet de réflexion ; les ECD se réunissent en journée : comment font les diacres qui travaillent ? Ces réunions s'adressent aux diacres insérés en doyenné... et les autres ?.

En paroisse, certains diacres font partie des EAP, en tant que diacre ou en tant que membre comme les autres, d'autres ne le souhaitent pas… L'important est l'accueil et la place qui leur sont faits. La création des vice-présidents d'EAP, point très positif de la nouvelle organisation, va peut-être améliorer les choses et dynamiser les EAP. C'est déjà le cas dans certaines paroisses.

Les 5 principes, qui sont le fruit du synode, sont fondamentaux.

Prise de parole de notre Evêque

Les diacres portent la diaconie ; ils ont un rôle important à jouer : le ministère est plus large que la mission. Certains ont des responsabilités diocésaines, d'autres à un autre niveau ; un discernement est nécessaire pour participer à tel ou tel niveau. Le risque pour les diacres à la retraite, c'est de devenir un vicaire de plus, mais certains le vivent très bien, en particulier dans l'accueil des familles. Le vice-président des EAP et les assemblées paroissiales ont été créés pour lutter contre le cléricalisme.

Le visage de l'Eglise est multiple : prêtres, diacres, laïcs, LEME ; notre Evêque attend en particulier le soutien des diacres au projet de réforme qui découle du synode.

COMPOSITION DU CONSEIL

Certains membres du Conseil diocésain du diaconat sont en fin de mandat.

Le mandat pour les membres élus du conseil est de 6 ans. Le mandat pour les membres nommés du conseil est de 3 ans renouvelables. Actuellement le Conseil comporte 17 membres dont 10 de droit.

Des élections seront organisées en janvier pour l'élection de 3 diacres et d'une épouse.

JOURNEE FRATERNELLE

Le lieu et le déroulement de la journée fraternelle sont actuellement à l'étude afin d'allier, dans un lieu pas trop éloigné, une possibilité d'échanges, des rencontres et une dimension culturelle.

JOURNEE REGIONALE DES DIACRES D'ILE-DE-FRANCE

L'organisation de la rencontre des diacres d'Ile-de-France est prévue pour 2021, le 9 janvier à ND de l'Ouye, Cette journée est à préparer.

PELERINAGE DES DIACRES A ASSISE EN 2021

La date retenue est la seconde semaine des vacances de la Toussaint, soit du dimanche 24 au jeudi 28 octobre 2021; départ de Paris en avion jusqu'à Rome, puis remontée à Assise en car, via d'autres lieux franciscains ; 81 inscriptions à ce jour, dont 12 jeunes. Il faut que chacun ait la possibilité de venir ; les possibilités de financement sont à l'étude.

DATES A NOTER

- Récollection : 7/8 mars 2020 : Lycée Teilhard de Chardin à Saint-Maur

Pierre Faure, diacre et jésuite, fondateur des diacres ignaciens, prêchera autour des psaumes avec des témoignages de diacres de spiritualité ignacienne ; thème « Suivre Jésus dans sa prière des psaumes durant la Semaine Sainte »

- Formation :16 mai 2020 sur la mort et le rituel des funérailles
- Journée fraternelle 2020 : samedi 20 juin
- Journée régionale des diacres : 9 janvier 2021
- Prochains Conseils Diocésains du Diaconat, de 9 h à 12 h 30.

Samedi 14 mars 2020

Samedi 13 juin 2020

Les cinq principes issus du Synode

Cinq principes
issus du synode diocésain

Sylviane GUENARD

Depuis le lancement du synode jusqu'à aujourd'hui, avec la mise en œuvre de l'ordonnance des instances pastorales et missionnaires, les 5 principes fondamentaux se sont précisés, enrichis au cours des différentes étapes pour devenir la base de la nouvelle organisation du diocèse ;

Rappelons-nous les différentes étapes (auxquelles j'ai eu la chance d'être appelée à participer) du processus qui ont mis en évidence ces principes de gouvernement pour notre diocèse :

La préparation du synode
Le synode proprement dit
La commission d'audit pastoral et missionnaire
La commission de rédaction de l'ordonnance

D'octobre 2013 à octobre 2014, l'équipe appelée par notre Evêque a préparé le synode et a cherché le thème à proposer pour donner la parole à un maximum de personnes du diocèse.

Très vite, l'équipe s'est arrêtée sur l'importance du « prendre soin ». Pas seulement un « prendre soin » où on faisait attention à l'autre, mais un prendre soin à la lumière de l'Evangile comme Jésus nous l'a montré. Par ses paroles et ses actes, Il regardait la personne dans son intégralité (physique, morale, spirituelle) afin qu'elle garde ou retrouve sa dignité de fille ou fils de Dieu. Prendre soin, c'est peut être mettre en application ce commandement « *Tu aimeras ton prochain comme toi-même* » (Matthieu 22,39), et permettre à chacun de prendre sa part à l'édifice (Pas d'exclus !).

D'où le thème choisi pour le synode « *Avec Lui, prendre soin les uns des autres et partager à tous la joie de l'Évangile ».*

Dans la convocation du synode le 14 octobre 2014, dont Monseigneur Santier a célébré l'ouverture, le principe de synodalité a pris tout son sens et est devenu expérience ecclésiale pour ceux et celles qui se sont engagés dans ce synode (voire ceux qui ont été observateurs).

Je citerai trois moments forts de cette synodalité qui ont permis aux personnes de prendre la parole , de donner leur avis, d'être partie prenante de la vie du diocèse et de la vie de l'Eglise.

La constitution d'équipes synodales (plus de mille équipes ont été recensées) plus ou moins diversifiées où les personnes, après avoir partagé un texte d'Evangile, ont fait des propositions pas simplement pour faire tourner l'Eglise, mais aussi pour rappeler la place des chrétiens au cœur du monde, ce qui a servi comme travail préparatoire pour les assemblées synodales.

Les élections des délégués dans les paroisses, les mouvements, les services diocésains… Choisir les délégués qui participeraient aux assemblées synodales. Tous pouvaient voter là où ils étaient présents. C'est une expérience unique ! Des personnes se sont révélées et ont pris à cœur cette responsabilité. De fait, les assemblées étaient très diversifiées et chaque membre était sur le même pied d'égalité.

Les assemblées synodales elles-mêmes, qui ont été des lieux d'échange, d'écoute, de conversions jusqu'à vivre un consensus ecclésial. Cette manière de chercher ensemble a permis à ceux qui en ont fait l'expérience, de découvrir la richesse de cette méthode de travail.

La synodalité devenait concrète, possible pour un grand nombre de personnes, et donnait goût à cette manière de fonctionner. D'ailleurs le pape François nous invite fortement à vivre cette expérience à tous les niveaux.

A la fin du synode Monseigneur Santier a proclamé les actes synodaux lors de la célébration de clôture, le 16 octobre 2016, au cœur de la fête des 50 ans du diocèse.
Ces actes synodaux comprennent à la fois 14 orientations et 39 décrets et font apparaitre déjà plusieurs principes qui ont été débattus dans les commissions de travail et que nous retrouvons dans l'ordonnance.

Prenons par exemple :

L'orientation 10/12 « Vivre la communion dans la coresponsabilité »

L'orientation 11 « Prendre soin des acteurs »

Les décrets 1 et 3 qui invitent à constituer des maisons d'Evangile, des fraternités de quartiers, des communautés de proximité.

Puis, a été constituée une commission d'audit pastoral et missionnaire pour évaluer la manière dont s'articulaient paroisse, secteurs, mouvements et services. Cette commission a commencé par faire un état des lieux en organisant des entretiens collectifs et des entretiens individuels.

Au cours de ces différents entretiens ont été exprimés :

Le besoin de proximité pour créer des liens, favoriser des rencontres, prendre soin des proches (pas seulement de ceux qui fréquentent l'Eglise, mais des membres des familles, des voisins, des collègues de travail…), pour mettre en route et appeler de nouvelles personnes, pour ne pas en perdre.

Regrouper, centraliser semblait en contradiction avec l'invitation du pape François à rejoindre les périphéries à la fois territoriales et existentielles.

Les questions de subsidiarité : le besoin de savoir où se prenaient les décisions et à quel niveau ; beaucoup de questions concernant les relations entre le niveau de la paroisse et celui du secteur ou entre celui du secteur et celui du diocèse ; une demande de clarification.

La notion de coresponsabilité a été posée. Certains pensaient que c'était l'ensemble du peuple de Dieu qui avait sa part à prendre pour vivre la mission, tout en reconnaissant la spécificité des vocations entre clercs et laïcs. Par contre, d'autres avaient encore une idée très hiérarchique de l'Eglise, où le curé (ou l'évêque) devait décider et où les fidèles étaient à son service.

Ces points soulevés ont donné lieu à des chantiers et à une proposition d'organisation à mettre en œuvre ; ce qui a fait l'objet d'un rapport présenté à notre évêque et à son conseil.

Un fois ce rapport adopté, il convenait d'en faire un texte « législatif » appelé à régir la nouvelle organisation sur le plan pastoral et économique. Mais ces propositions devaient absolument s'inscrire dans les grands principes de la gouvernance du diocèse de Créteil qui sont apparus au fur et à mesure de l'avancement du début du synode à ce jour.

C'est le travail qui a été confié à la commission chargée de rédiger cette ordonnance pour qu'elle devienne le bien commun de tout le diocèse.

Toute nouvelle organisation peut entraîner parfois des résistances, des incompréhensions et c'est normal. Seul un travail d'appropriation peut aider à comprendre les enjeux du changement, ce qui suppose des conversions personnelles, collectives et des formations multiples. C'est le rôle que s'efforce de faire la commission pédagogique en accompagnant les acteurs et surtout en mettant en avant ces 5 principes fondamentaux.

Je terminerai par une note personnelle : je rends grâce pour tout ce travail collecté, ruminé, redonné pour que notre Eglise diocésaine soit toujours innovante et dynamisante pour ceux et celles qui l'observent, s'en sont éloignés ou qui cherchent à leur tour à trouver leur place.

Je suis moi-même amenée à vivre des conversions, mais je suis dans la joie de voir que notre diocèse bouge.

Les cinq grands principes de gouvernance de notre diocèse

Pierre GIRARD diacre

Pour la présentation et l'application des cinq principes retenus dans l'Ordonnance de septembre 2019 nous vous proposons de procéder en quatre temps. Tout d'abord le temps de la lecture des principes dans l'Ordonnance (1) suivi d'un commentaire ou réflexion sur chaque principe (2). Ensuite nous regarderons les conversions à faire dans nos instances pastorales (3) et nous dresserons une liste des savoir-faire et des savoir-être à mettre en œuvre (4). Chacune des parties peut se lire indépendamment.

1) Les 5 grands principes de la gouvernance du diocèse de Créteil (1)

1 - Proximité

Le diocèse de Créteil choisit **de favoriser une pastorale de proximité** qui rapproche autant que possible l'Église de la population. Maisons d'Évangile, fraternités de quartiers populaires, communautés de proximité, etc. sont autant de moyens au service de ce principe. En particulier, on évitera qu'une fusion de paroisses, lorsqu'elle s'avère nécessaire, se fasse au détriment de lieux d'Église secondaires.

2 - Subsidiarité

Le principe de subsidiarité signifie que dans l'Église la responsabilité de ce qui peut être fait est confiée « ***au plus petit niveau d'autorité compétent pour résoudre le problème***»(2). Autrement dit, sauf nécessité, les instances placées à un niveau supérieur accompagnent le discernement et l'action des instances proches du terrain plus qu'elles n'émettent des consignes tombant d'en haut.
Ce point concerne notamment **les services diocésains**. Plutôt que de passer des consignes aux communautés locales afin qu'elles mettent en œuvre les orientations diocésaines, ils agiront autant que possible comme **des services-ressources** appelés à mettre à la disposition de ces communautés des moyens pour faciliter leurs initiatives.

3 - Prendre soin les uns des autres

Ceux qui donnent de leurs forces au service de la mission de l'Église ne sont pas recrutés pour servir une cause à laquelle ils demeureraient étrangers. Ils doivent être eux-mêmes évangélisés dans le mouvement même où ils évangélisent, de manière à approfondir pour leur propre compte l'expérience qu'ils rendent possible à d'autres. Sans cela, ils risquent de s'épuiser dans l'accomplissement de leurs responsabilités et de sombrer dans l'activisme.

C'est pourquoi, les responsables des diverses instances pastorales et missionnaires entretiendront un lien personnel amical avec leurs collaborateurs et se rendront attentifs à l'équilibre de leur vie, aux événements familiaux et autres, qui peuvent les marquer. Ils les encourageront, autant que possible, à bénéficier d'un accompagnement spirituel et veilleront **à créer entre tous les conditions d'un partage de foi et d'une convivialité réjouissante.** Cela concerne en particulier les prêtres appartenant à un même doyenné, auxquels doit être proposé de partager la même table normalement au moins deux fois par semaine afin d'éviter qu'ils ne s'isolent (*voir Repères pour la vie fraternelle entre prêtres*).

4 - Synodalité

Le principe de synodalité signifie que, dans l'Église, l**e peuple de Dieu exprime ses besoins et ses souhaits** (*cf. canon 212 §2*). Par conséquent, un responsable ne décide jamais seul sans avoir consulté les personnes et les instances auxquelles il est associé. Il prend les décisions importantes après les avoir mûrement réfléchies avec ses collaborateurs et il ne s'oppose pas sans raison sérieuse à leur avis surtout si cet avis est unanime. Ce principe vaut pour toutes les instances pastorales et missionnaires du diocèse de Créteil.

Le diocèse de Créteil encourage **la prise de parole par les fidèles** dans les instances pastorales et missionnaires où ils sont conviés. En particulier, dans le gouvernement des paroisses, l'institution, d'une part, d'une assemblée paroissiale annuelle et d'autre part, d'un vice-président de l'équipe d'animation paroissiale (*voir chapitre 3 § 18*) s'inscrivent dans cette perspective.

5 - Coresponsabilité

Le principe de coresponsabilité signifie que l'Église est une communauté de disciples-missionnaires **qui portent tous ensemble le souci de l'évangélisation** et que, par conséquent, il n'y a pas d'un côté ceux qui administrent et ceux qui sont administrés, ceux qui décident et ceux qui appliquent, mais que, dans le respect de leurs différents statuts et compétences, tous sont attachés à la même mission et doivent donc pouvoir prendre part aux décisions qui les concernent. Autant que possible, hommes et femmes sont associés à la conduite des instances du diocèse.

Cette coresponsabilité se vit notamment dans la paroisse dont le curé exerce la charge pastorale « *afin d'accomplir pour cette communauté les fonctions d'enseigner, de sanctifier et de gouverner avec la collaboration éventuelle d'autres prêtres ou de diacres et avec l'aide apportée par des laïcs* » (*cf. canon 519*).

2) Réflexion sur les grands principes de gouvernance du diocèse

1 - La proximité :

Pour maintenir l'Eglise au plus proche de la population notre diocèse veut favoriser une pastorale de la proximité en maintenant un maximum de paroisses et en poursuivant le déploiement des communautés de proximités[3)].

La proximité s'entend à plusieurs niveaux :

- la proximité institutionnelle : c'est une proximité géographique. Je sais où se trouve l'église de ma paroisse. Je sais à qui m'adresser.
- a proximité du « côte à côte » : c'est une proximité de semblables, de liens sociaux (ex. les mouvements, END, MCC, JOC, Scouts etc.…)
- la proximité de se faire proche : cela implique un déplacement. Il faut un désir missionnaire de se faire proche pour inventer une présence « *aux périphéries* ».

2 - Subsidiarité

Pour prendre les décisions au niveau approprié, il faut privilégier la prise de décision au plus près des personnes concernées. L'instance locale décide, tant que faire se peut, pour ce qui la concerne.

L'instance locale sollicite la collaboration d'une autre instance lorsque celle-ci ne peut assurer une pastorale (ex : la pastorale des jeunes ou le catéchuménat etc.)

Il y a une subsidiarité descendante et une subsidiarité ascendante.

L'application du principe de subsidiarité permet de combattre l'individualisme, l'arbitraire, l'autoritarisme.

3 - Prendre soin les uns des autres

« *Avec Lui, prendre soin les uns des autres et partager à tous la joie de l'Évangile.* » telle était le thème de notre synode diocésain (4).

C'est vivre nos instances ecclésiales comme des lieux de fraternité et de convivialité où chacun progresse dans sa foi par le partage de la Parole, par la prière, par la pratique de la relecture. Le prendre soin consiste alors à inventer une proposition fraternelle et spirituelle.

Pour cela, il faut avoir le souci de tous les acteurs pastoraux. "À ceci tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour entre vous." (Jn 13, 35)

4 - Synodalité

Le document du 2 mars 2018 « La synodalité dans la vie et dans la mission de l'Eglise » (5) débute par une citation du pape François « *Le chemin de la synodalité est le chemin que Dieu attend de l'Église du troisième millénaire* » et précise au n° 67 qu': « ***Une Église synodale est une Église de participation et de coresponsabilité*** ».

Décider ensemble en Eglise est valable quelles que soient les instances pastorales et missionnaires. C'est pourquoi dans l'Eglise personne ne prend seul une décision, sans avoir consulté, au préalable, les personnes et les instances auxquelles il est associé.

Décider ensemble en Eglise, c'est encourager les fidèles à prendre la parole dans les instances où ils sont conviés (ex : l'assemblée paroissiale annuelle).

5 - Coresponsabilité

Tous les baptisés portent ensemble la mission de l'Eglise. Au nom de notre **vocation baptismale commune** et dans le **respect de nos différents charismes et vocations**, chacun doit pouvoir prendre part aux décisions qui le concernent.

« *Cela exige un changement de mentalité concernant particulièrement les laïcs, en ne les considérant plus seulement comme des "collaborateurs" du clergé, mais en les reconnaissant réellement comme "coresponsables" de l'être et de l'agir de l'Eglise, en favorisant la consolidation d'un laïcat mûr et engagé.* »(6)

On pourrait donc dire : « Si je ne suis pas coresponsable, je ne serai jamais synodal ».

<u>3) Les conversions dans les instances pastorales</u>

Déjà les actes du synode nous invitaient à différentes conversions :

- une conversion de notre façon de VOIR,
- une conversion de notre façon de FAIRE,
- une conversion de notre façon de CROIRE

L'introduction de l'Ordonnance du 1er septembre 2019 commence ainsi : « Le Synode diocésain, qui s'est tenu d'octobre 2014 à octobre 2016, a permis le renouvellement des orientations pastorales et missionnaires du diocèse dans le sens de plus de proximité et de synodalité. Mais ce travail en profondeur a peu pris en compte **les effets que les conversions pastorales qu'il appelle devraient avoir sur les aspects institutionnels de la vie du diocèse**. Cet aspect des choses ne pouvait pourtant pas être laissé de côté.

« *Mais nous devons reconnaître que l'appel à la révision et au renouveau des paroisses n'a pas encore donné de fruits suffisants pour qu'elles soient encore* ***plus proches des gens****, qu'elles soient des lieux* ***de communion vivante*** *et de participation, et qu'elles s'orientent complètement vers* ***la mission****.* »(7).

Ainsi pour la mise en œuvre de l'Ordonnance les instances pastorales, elles aussi, sont invitées à différentes conversions.

1 – La paroisse:

Si La paroisse est la cellule d'Eglise qui assure la proximité avec chacun, elle est invitée à différentes conversions :

- chaque équipe devra pouvoir prendre les décisions qui concernent sa mission Cf Subsidiarité
- il faudra vivre la fraternité entre tous Cf Prendre soin
- personne ne décide seul ni en EAP, ni en CEP, ni dans une équipe. Tout paroissien (pratiquant régulier ou non) est appelé à prendre part à l'assemblée paroissiale annuelle. Cf Synodalité
- chaque paroissien doit prendre sa responsabilité. Mise en place d'un vice président d'EAP. Cf Coresponsabilité

2 – Le doyenné

Le doyenné est le lieu du Prendre soin des acteurs de la mission et des paroisses entre elles ; il est invité à différentes conversions :

- l'Equipe de Coordination de doyenné (ECD) est une équipe à taille humaine Cf Prendre soin
- chaque paroisse choisit de mettre en commun les missions qu'elle ne peut pas assurer seule (mutualisation) Cf Subsidiarité
- l'ECD organise des rencontres Inter-EAP Cf Synodalité
- l'équipe de coordination rassemble les prêtres, les vice-présidents d'EAP, le responsable de la pastorale des jeunes, des diacres, des laïcs en mission ecclésiale, des religieux/ses, des représentants de mouvement…Cf Coresponsabilité

3 – Le pôle d'initiatives missionnaires

Le pôle d'initiatives missionnaires identifie et définit des chantiers missionnaires :

- sous la conduite de l'Esprit Saint, un lieu de veille, de réflexion, de recherche et d'initiatives pour relever les défis de la mission par la définition et le lancement de chantiers missionnaires en fonction des priorités qui émergent. Cf Coresponsabilité
- ce n'est pas une instance hiérarchique mais un moyen pour ne pas s'enfermer dans la pastorale ordinaire et voir plus loin. Cf Prendre soin (aller aux périphéries)
- les initiatives réfléchies dans le pôle seront menées en mode projet par une équipe appelée pour en permettre la mise en œuvre Cf Subsidiarité

4 – Les services diocésains (la curie)

La mission d'un service diocésain consiste à :

- offrir des ressources aux paroisses, doyennés, mouvements, pôles et chantiers missionnaires, autres services du diocèse,
- relayer les orientations de son domaine pastoral tel que défini par l'évêque,
- diffuser et permettre l'appropriation des bonnes pratiques,
- le cas échéant, animer un réseau des acteurs référents dans les paroisses, doyennés, mouvements.

Leur fonction n'est donc pas d'agir en lieu et place des instances locales en se substituant à elles, mais de leur offrir des ressources utiles à la définition et à la réalisation de leur mission en fonction de la réalité de leur terrain (8).

Les services diocésains sont des lieux de coordination, de transversalité et de projets pastoraux et missionnaires communs. Cf Coresponsabilité

Ainsi les services diocésains ne sont pas des donneurs d'ordre mais accompagnent les initiatives des paroisses et des doyennés par des formations ou des outils. Cf Subsidiarité

La curie diocésaine se trouve renforcée par le rôle de 15 conseils Cf Synodalité

. 4) Mise en œuvre et relecture des grands principes

Le 14 septembre 2019 le professeur Arnaud Join-Lambert disait : « nous n'avons pas le choix. Il faut oser, dans la force de l'Esprit Saint . Il faut se former et prier »

1 – Se former « Savoir-Faire »:

Pour mettre en œuvre les 5 principes de gouvernance dans toutes les instances diocésaines, il nous faudra développer des savoir-faire :

- GOUVERNER EN EGLISE : gérer et animer une équipe, élaborer et mener un projet, relire et évaluer une action pastorale...
- RENFORCER NOTRE PASTORALE DE L'APPEL : discerner les charismes, appeler une personne à une responsabilité...
- DONNER DU PRIX A L'ENGAGEMENT : rédiger une lettre de mission, accompagner une fin de mission...
- VIVRE LA CORESPONSABILITE : préparer une assemblée paroissiale, s'appuyer sur les compétences des autres...
- VIVRE LA SUBSIDIARITE : travailler en réseau, entretenir des relations avec les autres instances diocésaines...

2 – Savoir être :

Pour mettre en œuvre les 5 principes de gouvernance dans toutes les instances diocésaines, il nous faudra ajuster nos manières d'agir, individuellement et collectivement, et ajuster nos manières d'interagir en développant certains savoir-être :

Délégation (faire confiance / rendre compte),

Confier une responsabilité (lettre de mission) et en faire une relecture

Décider ensemble...

Savoir appeler…

3 – Relire les grands principes :

Après avoir mis en œuvre les grands principes, il nous faudra apprendre à les relire. La commission pédagogique, (commission qui propose les formations liées à la nouvelle organisation), prépare pour début septembre des grilles de relecture adaptées à chacun des grands principes.

A titre d'exemple, les questions que pose Jean Rouet dans son article « *L'église en crise* » me paraissent intéressantes

« Des questions peuvent nous aider à débusquer nos abus, puisque le cléricalisme est un abus de pouvoir : Avec qui j'élabore les décisions à prendre ? Dans le déroulement de l'action, où ai-je intégré un autre apport que le mien ? Ai-je confié réellement une part de la mission à accomplir ou bien suis-je toujours dans la surveillance ? Où en suis-je du respect du principe de subsidiarité ? Si mon cercle est exclusivement constitué de clercs, si les femmes sont cantonnées à des rôles d'exécution, si je me drape dans ma dignité sacerdotale pour imposer… oui, alors j'abuse et je tombe sous le coup des remarques incisives du pape François : « Le cléricalisme, favorisé par les prêtres eux-mêmes ou par les laïcs, engendre une scission dans le corps ecclésial qui encourage et aide à perpétuer beaucoup des maux que nous dénonçons aujourd'hui. Dire non aux abus, c'est dire non, de façon catégorique, à toute forme de cléricalisme. » (9)

En guise de conclusion

Je remercie Monseigneur Michel Santier de la confiance qu'il m'a fait en me proposant de prendre la responsabilité du Comité de Suivi de la Réforme des Instances Pastorales.

Je remercie, les laïcs, les LEME, les religieux, les diacres, les prêtres qui s'investissent dans le Comité de Suivi et dans la Commission Pédagogique.

L'Ordonnance nous a été remise pour qu'ensemble nous la mettions progressivement en œuvre. L'ampleur des conversions pastorales et missionnaires peut créer des inquiétudes. Il est vrai qu'il n'est pas facile de changer nos habitudes de travail, nos habitudes pastorales, de sortir de nos zones de confort. Mais je suis confiant dans l'Eglise et dans Celui qui mène la barque, car l'Église est toujours en réforme comme le disait le Cardinal Etchegaray.

C'est pourquoi je garde les deux images proposées par Arnaud Join-Lambert le 14 septembre lors de la journée de lancement pour la nouvelle organisation :

- la tempête apaisée
- Jésus marche sur les eaux et tend la main à Pierre

---

[1] Ordonnance Diocèse de Créteil Sept2019, p 9 à 11

[2] *Joseph Ratzinger, Instructio de libertate christiana et liberatione, 22 mars 1986, AAS 79 (1987) 554-599.*10

[3] Actes du synode : « Renouveler nos paroisses au service de la mission » (Orientation missionnaire n°13)

[4] Actes du synode : « Prendre soin des acteurs de la mission» (Orientation missionnaire n°11)

[5] Document de la Commission Théologique internationale : https://catholiques-val-de-marne.cef.fr/wp-content/uploads/sites/43/2019/11/CTI_Vatican-Synodalite%CC%81-Mars2019.pdf (NDLR : document que tout diacre devrait avoir lu)

[6] Discours du pape Benoît XVI en mai 2009 :

[7] Pape François, *Evangelii gaudium* (2013) n° 2

[8] Ordonnance Diocèse de Créteil Sept2019, art 39-1 p. 43

[9] « *L'Eglise en crise* » Jean Rouet, Christus N°264 | Octobre 2019

L'exercice de la synodalité au sein du Conseil Diocésain du Diaconat permanent

Benjamin CLAUSTRE, diacre

Diaconat et synodalité font route ensemble.

En partant d'une définition simple de la synodalité, c'est-à-dire le fait de « marcher ensemble » vers le Royaume de Dieu, il apparaît que le ministère diaconal porte en lui une forte dimension synodale de par sa nouveauté, qui le tient en permanence « en chemin » pour prendre sa place dans l'Eglise et être reçu par les communautés.

D'autre part, le ministère diaconal est très synodal par sa position « au seuil », qui manifeste pour toute l'Eglise la nécessité d'aller et venir sans cesse à la suite du Christ pour unifier ce qui se vit « dedans » et ce qui se vit « dehors », de faire le lien entre ceux qui sont dedans et ceux qui sont dehors, éloignés ou se sentant rejetés, ou encore ne partageant pas notre foi.

Pleinement au service du « cheminer ensemble », le ministère diaconal est « pèlerin », comme cela a été particulièrement mis en lumière dans le numéro de Diacre 94 de l'été dernier consacré aux pèlerinages.

Le conseil diocésain du diaconat permanent est synodal par sa constitution même.

Le conseil diocésain du diaconat permanent (CDD), conseil de l'évêque réuni par et autour de ce dernier, est une instance comprenant trois « collèges », tous mixtes, et dont le choix de chacun des membres est le fruit d'un discernement inspiré par l'Esprit Saint et manifestant le souci de la synodalité :

- d'abord ses membres « de droit », auxquels notre évêque a confié différentes missions pour que le diaconat s'épanouisse dans notre diocèse (conseil d'appel, équipe de discernement, responsable de la formation continue, responsable de Diacres 94, délégués diocésains et interdiocésains).
- ensuite ses membres « élus », à l'issue d'un scrutin sans candidat déclaré qui se tient tous les trois ans, où les diacres et les épouses sont invités à choisir, non pas leurs représentants personnels, mais, respectivement, des diacres ou des épouses qui représentent les diacres et les épouses du diocèse.
- et enfin ses membres « choisis » par notre évêque, après chaque élection, pour veiller à ce que le conseil soit le reflet de la diversité des diaconies du diocèse et des membres de la fraternité diaconale.

Enfin, deux aspects constitutifs du CDD contribuent de façon essentielle à sa synodalité : en premier lieu, le fait qu'il réunisse des femmes et des hommes et, en second lieu, le fait qu'il soit renouvelé tous les trois ans ; ainsi, tous les diacres, toutes les épouses, peuvent être appelés à devenir membres du conseil.

> *A noter que les diacres et les épouses vivent la synodalité dans beaucoup d'autres lieux (journées fraternelles, récollections annuelles, formation continue, équipes de reprises de ministère, équipes d'épouses, comité de rédaction de Diacres 94 et équipe formation).*

Le CDD est synodal par ce qui s'y vit et ce qui en est le fruit.

Après six années passées comme membre du CDD, d'abord comme membre élu, puis, depuis trois ans, en tant que délégué diocésain, il me semble que plusieurs aspects de ce qui se vit dans ce conseil revêtent une dimension synodale.

Tout d'abord, le CDD est un lieu qui permet d'aborder tous les sujets concernant le diaconat et, plus largement, la vie du diocèse, de l'Eglise et du monde.

Aucun sujet, même douloureux, n'est écarté, et la parole y est libre, d'autant plus que chacun des membres du conseil veille à la confidentialité des échanges.

La parole y est libre, voire franche, mais toujours respectueuse, et elle est diverse car chacun est invité à s'exprimer sur chaque sujet.

L'écoute au sein du conseil est de grande qualité et je trouve que l'ambiance y est très fraternelle et joyeuse.

A chaque début de conseil, après avoir échangé des nouvelles de tous les membres de la fraternité diaconale du diocèse, nous prions les laudes, la meilleure façon de commencer le chemin du jour, en union de prière avec tout le peuple de Dieu.
Comme évoqué précédemment, nous partageons sur tous les sujets concernant le diaconat dans le diocèse de Créteil, afin de permettre à notre évêque de fixer ou valider les orientations et aux différents responsables de les mettre en œuvre.

Le conseil se réunit trois matinées par an qui passent très vite et je regrette toujours que nous ayons manqué de temps pour donner suffisamment de place à tel ou tel sujet ; la synodalité nécessite sûrement de prendre du temps et, peut-être même, de savoir ralentir un peu.

La qualité de ce qui a été mis en place, année après année, pour que le diaconat s'épanouisse dans notre diocèse est sûrement liée à la qualité de la synodalité qui y est vécue, notamment au sein du CDD.

Bien sûr, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir ensemble, beaucoup de sujets qui ne donnent pas satisfaction, mais, malgré cela, il me semble important de souligner le souci d'unité et de communion qui anime le CDD, avec la fraternité diaconale du diocèse, avec le diocèse et avec toute l'Eglise.

Proximité et prendre soin dans une maison d'Evangile

Camille ANSELME diacre
et Marie-Line

La maison d'Evangile, oui j'en avais entendu parler et j'avais pu participer à l'une d'elles, lors d'un pèlerinage.

Mais la maison d'Evangile a pris tout son sens pour moi le jour de mon ordination diaconale en juin 2018. En effet, notre évêque m'a confié comme deuxième mission la création d'une fraternité type maison d'Evangile dans mon quartier de la Haie Griselle à Boissy-st-Léger.

Notre maison d'Evangile a vu le jour un samedi du mois d'octobre 2018. L'annonce a été faite lors des annonces paroissiales de l'église et de la chapelle où a eu lieu notre première réunion.

Aux deux premières réunions, nous avons accueilli des paroissiens qui fréquentaient la chapelle ou l'église ; puis, lors des rencontres suivantes, nous avons continué à inviter des personnes de notre entourage, de notre quartier, des voisins, enfin, de bouche à oreille, d'autres personnes se sont jointes à nous, parfois invitées par des paroissiens. Certains samedis, la salle de la chapelle est pleine.

Nous avons choisi de nous réunir dans une salle de la chapelle ou même dans la chapelle, car parfois nous sommes nombreux. Ce temps convivial pour parler de la parole de Dieu, de la vie, de ce qui est important pour chacun d'entre nous, nous a aussi permis de rencontrer des personnes de notre quartier avec qui nous n'avions jamais eu l'occasion de parler.

La salle est préparée, un petit lumignon éclaire la salle ; nous débutons nos rencontres par un temps pour nous saluer, prendre des nouvelles, puis nous louons le Seigneur et nous faisons la lecture de l'Evangile.

Ensuite, par petits groupes, nous prenons le temps pour que chacun puisse exprimer ce qui le surprend ou ce qu'il a retenu. Pendant ces partages, la parole de chacun est respectée, les personnes nous disent comment elles ont découvert l'Eglise, leurs premiers pas à l'écoute de la Parole ; une autre nous parle des difficultés qu'elle rencontre dans sa vie.

Ces personnes viennent partager avec d'autres sans qu'elles soient jugées ; cela permet à chacun de parler, de dire ce que le texte lui dit de Dieu, de Jésus et des hommes. Ce temps fort a soudé le groupe où règnent la convivialité et l'amitié. Si un participant n'est pas présent un samedi, nous prenons de ses nouvelles ; nous pensons que le prendre soin, c'est se préoccuper des personnes qui nous entourent, mais aussi de celles qui sont éloignées.

La maison d'Evangile, c'est un lieu où les personnes partagent leur désir de s'engager dans la vie de la paroisse. Ces réunions nous ont permis de mieux nous connaître, de nous enrichir mutuellement.

L'accueil et le partage dans la maison d'Evangile nous permettent de continuer nous-mêmes à découvrir le Christ et à témoigner de lui. Ce partage de la parole est un temps fort où nous vivons la proximité et le prendre soin. C'est aussi le lieu où nous disons le sens que nous donnons à l'Evangile dans notre vie.

Nos maisons d'Evangile se terminent toujours par une prière où nous remercions Dieu pour nos nombreux échanges et nous lisons encore une méditation. Le partage d'un petit goûter clôture notre réunion.

Marie-Line mon épouse et moi, nous remercions le Père Evêque de nous avoir confié cette mission. Nous sommes heureux de partager la bonne nouvelle du Christ et de rencontrer nos frères et sœurs et de vivre la Joie de l'Evangile.

Laisser faire par… Faire avec et pour…Impulser… Soutenir…
Vivre la subsidiarité en tant que service diocésain…

François FAYOL diacre

La subsidiarité, deuxième des cinq grands principes de la gouvernance du diocèse de Créteil « signifie que dans l'Église la responsabilité de ce qui peut être fait est confiée *"au plus petit niveau d'autorité compétent pour résoudre le problème"*. Autrement dit, sauf nécessité, les instances placées à un niveau supérieur accompagnent le discernement et l'action des instances proches du terrain plus qu'elles n'émettent des consignes tombant d'en haut. » (1)

La subsidiarité est un des pivots de la pensée sociale de l'Église, toujours présent dans les textes du Magistère. Ainsi en 1991, saint Jean-Paul II écrivait à l'occasion du centenaire de *Rerum novarum* (Léon XIII) : « Une société d'ordre supérieur ne doit pas intervenir dans la vie interne d'une société d'un ordre inférieur, en lui enlevant ses compétences, mais elle doit plutôt la soutenir en cas de nécessité et l'aider à coordonner son action avec celle des autres éléments qui composent la société, en vue du bien commun ». (2)

Mais il s'agit aussi d'un principe d'organisation politique inscrit, par exemple, dans les traités européens ou encore dans les modalités d'organisation du millefeuilles institutionnel français des collectivités territoriales… C'est aussi un principe d'organisation et d'action que je vis depuis des années dans mon engagement syndical à la CFDT. Pendant plus de huit ans, secrétaire général de la CFDT Cadres, j'avais avec mon équipe la charge de dynamiser la prise en charge syndicale des cadres par les syndicats, les fédérations et les unions régionales. Une mission qui s'exerçait lors de rencontres avec les syndicats et les sections syndicales, avec des cadres pour discuter et agir sur les problèmes rencontrés, pour soutenir leur action. Mais aussi au niveau national en produisant des analyses, en élaborant des enquêtes intersectorielles, en proposant des formations et en animant une réflexion confédérale tant dans les instances de la CFDT Cadres, « entre-cadres », que dans les instances nationales de la CFDT, notamment au bureau national confédéral, pour une prise en compte des spécificités des cadres dans les orientations plus générales pour l'ensemble des travailleurs. Ainsi, par exemple, la création du forfait cadres lors de la mise en place de la RTT, la possibilité de rachat d'années d'études en vue de la retraite, le travail concret avec des professionnels autonomes en vue de la première convention collective des entreprises de portage salarial, le droit à la déconnexion, etc. A chaque fois une articulation, un équilibre entre « laisser faire par » et « faire avec et pour », entre « impulser » et « soutenir »… Aujourd'hui, secrétaire de la section CFDT au CGefi (Contrôle général économique et financier) je vis ce même principe dans une structure syndicale de base. Confrontés à une démarche ministérielle lourde de réorganisation du service (peut-être de disparition), il nous appartient avec l'équipe de la section de discerner et de déterminer les bonnes pistes d'action ; mais je sais pouvoir compter sur le syndicat ou sur le secrétaire général de la fédération pour appuyer telle démarche ou demande d'audience, ou pour donner du poids à un courrier aux ministres.

Dans le cadre de l'action du département Famille et Société, l'Antenne de Créteil des Semaines sociales de France (SSF), service diocésain, a depuis 4 ans maintenant « mission de partager la pensée sociale de l'Église (PSE) au sein du diocèse en proposant à tous des repères permettant à chacun de comprendre, de discerner, de se positionner et d'agir dans le monde d'aujourd'hui, avec d'autres personnes, chrétiennes ou non, à partir de situations concrètes vécues par les uns et par les autres, à la lumière de l'Évangile et de la pensée sociale de l'Église. » (3)

Service « ressource » pour chacun, l'Antenne de Créteil des Semaines sociales de France situe son action à quatre niveaux :

Répondre aux sollicitations particulières des pôles missionnaires, doyennés, paroisses, services diocésains et mouvements et construire avec eux une réponse adaptée. Ainsi au premier semestre 2017, nous avons animé 14 débats *Retrouver le sens du politique*, sur la base du texte de la CEF d'octobre 2016. Signalons aussi de nombreuses rencontres PSE ou *Laudato si'* dans les paroisses, secteurs ou mouvements, notamment lors des périodes d'Avent ou de Carême. C'est aussi, avec l'économe diocésain, l'animation de la démarche Église verte qui commence à se développer dans quelques doyennés et paroisses.

Relayer les orientations de son domaine pastoral et mettre en œuvre les projets et propositions décidées par Mgr Santier et le conseil épiscopal. Ainsi des moments diocésains : une soirée sur le texte *Œconomicæ et pecuniariæ quæstiones-Questions économiques et financières* en mars 2019, le forum *Laudato si'* en avril 2019 avec les mouvements et associations de fidèles, une soirée *Qu'est devenue l'idée européenne ?* en mai 2019 ; en février 2019, avec le pôle Famille, l'équipe Santé et le Relais des élus, une soirée *Dignité de la procréation* a accueilli une trentaine d'élus. Dans ce cadre, avec le service des formations, nous mettons en œuvre un parcours fondamental de formation, sur trois samedis : *Découvrir la pensée sociale de l'Église, pour relever les défis du monde moderne*. Un cycle en 2018, un autre en 2019, le prochain au printemps 2020 ; chacun rassemble entre quinze et vingt participants, qui repartent avec une envie de partager plus largement leurs découvertes. Certaines initient des rencontres de partage de la PSE localement ou dans leur mouvement et peuvent compter sur l'équipe diocésaine pour une préparation ou une intervention à la demande.

S'inscrire dans la dynamique de renouvellement du projet des Semaines sociales de France et dans la campagne 2019-2020 : *Refaire société – Comment inventer des liens dans une France fracturée ?* D'abord en organisant une initiative de portée nationale en avril 2019, un voyage apprenant des SSF *Engagés pour vivre la fraternité – Rencontres en Val-de-Marne* ; en novembre dernier, une semaine avant la rencontre nationale, une matinée diocésaine *Refaire société – Rencontres en Val-de-Marne* a permis à une quarantaine de personnes de rencontrer des témoins de neuf lieux ou d'actions de fraternité, « qui recréent du lien entre les personnes et construisent un monde plus équitable, respectueux des plus fragiles, attentifs aux exclus et aux étrangers, soucieux des exigences écologiques ».

Proposer une « boîte à outils », pour les jeunes comme pour les adultes, la faire connaître et la diffuser pour une mise en œuvre locale, en paroisse, doyenné ou pôle missionnaire, également dans les différents mouvements de laïcs. Nous soutenons ainsi la diffusion des outils pédagogiques de la CEF, *Notre Bien commun, Connaître la pensée sociale de l'Église pour la mettre en pratique* et *Nouveaux modes de vie ? L'appel de Laudato si'*, du CERAS en direction des jeunes, *Jeunes et engagés, portraits d'une Église qui (se) bouge* et *Clameurs* ; nous avons aussi accueilli la demande des promoteurs du parcours *Zachée* dans le Val-de-Marne. Une animatrice *Zachée* est maintenant membre de notre équipe diocésaine. Nous tenons à jour une bibliographie commentée sur le thème de la pensée sociale de l'Église.

Afin d'agir en proximité, l'Antenne de Créteil des SSF sensibilise l'ensemble des acteurs pastoraux. Elle est disponible pour rencontrer les membres des équipes de coordination du doyenné, des équipes d'animation paroissiale et des conseils économiques paroissiaux qui souhaiteraient réfléchir à la place et à l'apport de la pensée sociale de l'Église dans leur action. Il en est de même pour les services diocésains et les mouvements de laïcs. Ainsi, en décembre dernier, la participation au Noël de la mission ouvrière en animant un atelier sur l'écologie, en janvier 2020, l'animation d'une retraite d'Équipe Notre-Dame sur *Laudato si'* et une soirée *Laudato si'* à Saint-Maur qui sera suivi d'initiatives paroissiales pendant le carême.

Notre ambition est de constituer, progressivement, un réseau PSE de proximité initiant des réalisations diversifiées, en s'appuyant sur des *ambassadeurs de la PSE* ayant envie de partager dans leur doyenné, leur paroisse ou mouvement « ce trésor le mieux gardé de l'Église »… et pourquoi pas des *Maisons du Bien commun*…

Cette démarche peut paraître longue, il faut parfois se satisfaire de 20 ou 30 personnes, alors que nous aurions été heureux avec 60… mais il faut aussi apprendre à rendre grâce pour les 20 ou 30 personnes présentes… qui seront des ambassadeurs de la PSE là où elles vivent et agissent avec d'autres…

Au fil des rencontres, au vu des initiatives diverses prises localement et des demandes d'intervention ou de soutien, nous avons le sentiment que la PSE percole lentement dans notre diocèse…

Percoler lentement, c'est bien comme cela que se fait le bon café !

---

(1) *Ordonnance sur les instances pastorales et missionnaires du diocèse de Créteil*, septembre 2019, p. 9

(2) Jean-Paul II, *Centesimus annus*, CA 48, 1991

(3) Cf. Visée du département diocésain Famille et Société.

"Avec Lui, prendre soin les uns des autres"

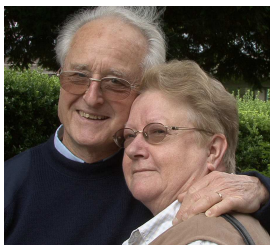

Henri FROJET diacre
et Jeanne

Comment ne pas être heureux d'entendre l'Eglise nous adresser un tel message ? N'est-ce pas le commandement que Jésus nous a laissé en héritage ! Il est si riche, c'est une invitation à la rencontre : rencontre avec Dieu, avec nos frères, avec soi-même.

C'est d'abord une rencontre avec Dieu.
J'ai vécu cette rencontre, entre autres, lorsque j'étais aumônier à l'hôpital du centre pénitentiaire de Fresnes. Lorsque je rentrais dans une cellule, je savais que Jésus était là avec nous, que nous serions trois et non deux. Il accompagnerait notre échange. Savoir aussi que Jésus désirait ma présence. Il nous désire à ses côtés et nous fait ainsi participer à son projet de Salut. Quel mystère d'amour !
Je me souviens aussi du témoignage d'un jeune détenu. Lors d'un partage d'Evangile, il prend la parole pour nous faire partager sa prière. Voici ce qu'il nous dit : "Je remercie Jésus tous les jours d'être descendu si bas pour me dire "Je t'aime ". Quelle lumineuse prière dans un lieu si dur !

Rencontre avec les autres et avec soi-même.
Sur ce point, Jean Vannier a de belles paroles. Il évoque la vie des personnes qui ont un handicap. Il découvre que ce sont ces personnes qui lui font du bien et qui le transforment. Cette rencontre avec les autres nous aide à découvrir nos propres limites et à les accueillir comme un don de Dieu.
"Prenons ce que Dieu nous offre", nous recommande joliment une religieuse bénédictine, Emmanuelle Billoteau. Chacun de nous a un chemin unique et c'est sur ce chemin que Jésus désire nous rencontrer.

C'est aussi ce que nous essayons de vivre au sein des Conférences de Saint Vincent de Paul : vivre la proximité dans un lien de personne à personne - et d'abord de nos proches-.
C'est là que Jeanne et moi avons voyagé depuis un certain temps déjà !

Henri

Depuis des décennies je suis à la Conférence Saint Vincent de Paul. J'y ai appris l'écoute, la discrétion, la disponibilité, le partage.

Dès la première visite, spontanément, craintive, j'ai demandé à Jésus de mettre ma main dans la sienne et, en chemin, j'invoquais l'Esprit Saint. Ceci est primordial. J'ai beaucoup prié l'Esprit Saint et il m'a beaucoup aidée. Il était présent avec nous. Que ce soit avec des jeunes ayant un handicap, des personnes âgées, des familles en difficulté, j'ai appris beaucoup de choses. On s'enrichit mutuellement ; des liens forts se construisent.

Durant les dix années où j'ai participé à l'accueil des familles à la Maison d'arrêt de Fresnes, ceci m'a beaucoup servi. Avant son ouverture, nous devions suivre une formation pendant presque deux années. Il nous a été dit : "observer, écouter, ne rien dire, ni rien montrer si un surveillant est désagréable avec une famille".

Grâce à un sourire, à l'accueil qu'on réserve à ces personnes en souffrance, chaque semaine, des mois et souvent des années, on partage des après-midis et petit à petit on se connaît et chacune parle. Certaines vous confient spontanément leurs soucis, leurs difficultés, le pourquoi de l'emprisonnement de leur mari ou compagnon . On essaie de les encourager, de les réconforter, de partager ... Elles sont heureuses de pouvoir parler, de se sentir écoutées, soutenues. D'autres disent "une " vérité ; on sent rapidement la différence, mais nous les écoutons aussi.

J'ai vécu là l'invitation de l'Eglise à prendre soin les uns des autres.

Jeanne

Vivre la coresponsabilité dans un mouvement de jeunes

Gérard GAULTIER et Jean-Luc GUENARD diacres

En JOC, nous vivons la coresponsabilité à plusieurs niveaux. Nous la vivons dans les conseils fédéraux, entre les accompagnateurs fédéraux (adultes) et les fédéraux (jeunes), au niveau régional entre les accompagnateurs de liaison (adultes) et les responsables de région (jeunes), entre les accompagnateurs fédéraux et l'accompagnateur diocésain, entre les accompagnateurs fédéraux et les accompagnateurs d'équipe.

Cette coresponsabilité se vit de manière différente suivant les niveaux où elle se vit : soit entre accompagnateurs adultes, ou entre un accompagnateur adulte et un responsable jeune. De fait la JOC est un mouvement entre jeunes, pour les jeunes, avec les jeunes, mais accompagnés. Les jeunes sont responsables de leur mouvement, accompagnés par un adulte qui peut être laïc, religieuse, diacre ou prêtre.

L'accompagnateur adulte et le fédéral jeune ont une mission commune.

Il s'agit de permettre aux jeunes du monde ouvrier et des quartiers populaires de construire leur vie de jeunes, pour certains de découvrir Jésus-Christ présent dans leur vie et pour d'autres d'approfondir leur chemin avec le Christ. Il s'agit aussi de leur permettre de prendre la parole, que cette parole soit entendue à tous les niveaux de la société et dans l'Église, de leur permettre de devenir des citoyens actifs, des jeunes qui prennent leur vie en main et qui deviennent acteurs de la construction de la société et qu'ils prennent part à la construction du royaume auquel tous les baptisés sont appelés.

Mais l'accompagnateur et le fédéral ont aussi des responsabilités différentes.

Le fédéral est appelé à proposer des rencontres et à permettre à des jeunes de prendre des responsabilités. Avec les autres jeunes du mouvement, ils prennent les décisions et votent les orientations qui vont permettre de faire vivre le mouvement. C'est bien un entre eux, par eux, pour eux dont il s'agit. A travers la relecture, le fédéral discerne comment les jeunes grandissent et il réfléchit à un projet pour chaque jeune de la fédération.

L'accompagnateur soutient le fédéral, dans le cadre des décisions prises par les jeunes du mouvement, pour qu'elles soient mises en œuvre le mieux possible. Cela passe dans l'accompagnement à la relecture avec les fédéraux qui peut être collective ou personnelle, pour reprendre la place de chacun, vérifier ce que les rencontres proposées ont permis, les découvertes, et comment et pourquoi ce qui a été proposé est bien au service de la construction du royaume. Il peut être nécessaire, parfois, d'attirer l'attention ou de "tirer des sonnettes d'alarme" si l'accompagnateur voit que les décisions prises s'écartent de la mission commune.

Ils peuvent aussi avoir des responsabilités communes comme, par exemple, de permettre que la JOC trouve toute sa place dans notre Église, mais aussi de réfléchir ensemble et de discerner quels appels de jeunes peuvent être faits pour prendre des responsabilités. Même si , au final, c'est le fédéral qui, au nom du mouvement, fera cet appel.

Cette coresponsabilité est forcément liée au principe du "prendre soin".
Il faut toujours vérifier que la responsabilité qu'ont accepté ces jeunes les rend heureux. Il ne peut y avoir la responsabilité d'un côté et leur vie de jeune de l'autre, mais elles doivent se nourrir l'une l'autre. Il faut toujours être attentif au fait qu'eux et nous, nous soyons bien au service du Christ et de sa Parole. Il est nécessaire d'avoir des lieux de relecture avec les autres accompagnateurs (laïcs, religieuses, diacres ou prêtres) pour reprendre la vie de ces jeunes, vérifier notre place d'accompagnateur et regarder comment cela nous fait grandir et nous nourrit. Il faut aussi proposer des lieux de formations pour les accompagnateurs. Il faut savoir écouter les interpellations de fédéraux sur la place de l'accompagnement.

Cette coresponsabilité est une vraie richesse.
Pouvoir être témoin de jeunes qui se transforment, qui deviennent acteurs de leur vie et de leur mouvement, qui deviennent des chrétiens engagés, est un vrai cadeau. Les voir se mettre au service de l'action du Christ dans la vie des jeunes est une vraie joie. Et ce chemin n'est jamais terminé ; il se continue même après que le jeune ait arrêté sa responsabilité. L'attention que les jeunes fédéraux portent sur les autres jeunes et même sur les accompagnateurs nous oblige à avoir un vrai regard d'espoir. L'intergénérationnel que nous vivons grâce à cette coresponsabilité est aussi une expérience très enrichissante. Surtout qu'il s'agit, en tant qu'adulte, d'être au service des jeunes. Cela nous permet de mieux comprendre comment les jeunes voient ce monde dans lequel nous vivons. Cela nous amène à changer notre regard sur eux et cela transforme notre vie en profondeur, en tant que parent, mais aussi parfois dans notre comportement professionnel, dans notre relation aux autres. Cela nous réinterroge sur notre place, notre manière d'être, notre façon de rester au service des autres.

Bien sûr, *cette coresponsabilité n'est pas sans quelques difficultés*.
En tant qu'accompagnateur, il ne s'agit pas de faire à la place du responsable jeune, car nous ne sommes pas en conduite. Il faut rester à sa place et accepter que c'est leur mouvement. Cela est parfois compliqué, notamment lorsque nous constatons que certaines responsabilités ne sont pas prises ou que certaines décisions ne sont pas mises en œuvre. Il est nécessaire parfois de constater les manques dans la conduite et, n'étant pas maître des décisions, accepter que certaines choses ne soient pas faites. Il est nécessaire d'avoir toujours un regard bienveillant sur ces jeunes malgré les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Il faut accepter que nous ne sommes pas maîtres, se laisser déposséder et se rappeler constamment que nous ne sommes que serviteurs du Christ qui, lui, est à l'œuvre. Accepter aussi que nous ne sommes pas des jeunes nous-mêmes, mais rester ce que l'on est, adultes, ce qui n'est pas un problème si nous savons rester à notre place, mais qui peut le devenir si nous oublions qui on est et notre âge. Il faut aussi accepter de ne pas toujours réussir à leur faire découvrir l'importance de leur place dans notre Église.

Cela est vraiment, comme nous le rappellent les actes du synode, une conversion de notre façon de VOIR, de FAIRE et de CROIRE. L'image du Christ présent au côté des disciples sur le chemin d'Emmaüs reste marquante pour les accompagnateurs que nous sommes : à l'écoute de la vie, rappelant d'où nous venons et qui nous sommes, redonnant la force et la joie dans le cœur et révélant sa présence dans notre vie et dans celle de ceux qui nous entourent.

Entre nous

Nos intentions de prière

Plusieurs membres de nos familles ont rejoint le Père à la fin de l'année : la maman de Dominique POUILLARD, le frère d'Etienne AMBLARD, le beau-frère de Sylvie et Pierre GIRARD.

La maladie ou le grand âge fragilisent nos frères et sœurs dans la grande famille des diacres : Anne du GARREAU, Guy HOURCADE et Maurice LEFEVRE.

Nous les portons dans notre prière fraternelle, ainsi que leurs familles et en particulier tous les aidants.

Nos joies

Christine et François FAYOL nous font part du mariage de leur fille Anne avec Olivier Pasquier de Franclieu, qui a eu lieu le samedi 21 décembre 2019 en l'église Saint-Germain l'Auxerrois à Fontenay-sous-Bois.
Toutes nos félicitations à Christine et François et nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !

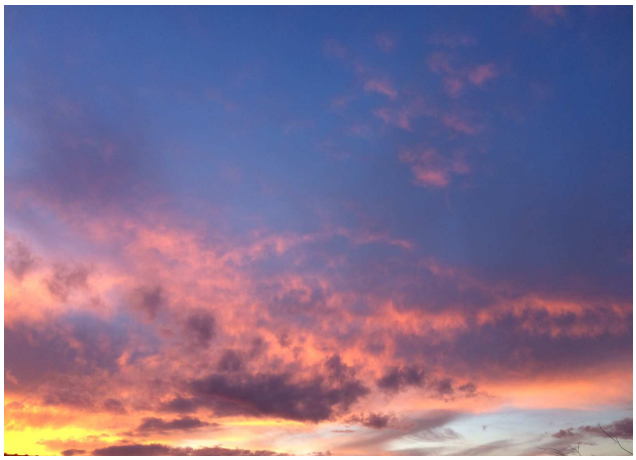

Un jour nouveau commence,
Un jour reçu de toi,
Père,
Nous l'avons remis d'avance
En tes mains tel qu'il sera.

Émerveillés ensemble,
Émerveillés de toi,
Père,
Nous n'avons pour seule offrande
Que l'accueil de ton amour.